

N°2023/46

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30/11/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 24/11/2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3

L'an deux mille vingt-trois, le onze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas LIBESSART – Bernard LACOSTE – Aline GUILLUY – Valérie BOITEZ

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Nicolas CAPY – Didier COUVILLERS

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Viviane GILBERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal (investissement et fonctionnement).

La décision modificative N° 3 qu'il propose d'adopter se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			0,00			Recettes			0,00		
Compte	Intitulé du compte	Crédit budgétisé	Montant transfert	Crédit proposé	Compte	Intitulé du compte	Crédit budgétisé	Montant transfert	Crédit proposé		
60612	Energie - Electricité	230 000,00	-27 500,00	202 500,00					0,00		
023	Virement à la section d'investissement	460 150,00	17 500,00	477 650,00					0,00		
64131	Rémunérations	77 620,28	10 000,00	87 620,28					0,00		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			17 500,00			Recettes			17 500,00		
Compte	Intitulé du compte	Crédit budgétisé	Montant transfert	Crédit proposé	Compte	Intitulé du compte	Crédit budgétisé	Montant transfert	Crédit proposé		
215731	Matériel roulant	0,00	17 500,00	17 500,00	021	Virement à la section de fonctionnement	460 150,00	17 500,00	477 650,00		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,
 Vu le Budget Primitif 2023 adopté par délibération du Conseil Municipal du 19/04/2023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 21 pour) :

- **APPROUVE** la décision modificative N°3 proposée du budget principal de l'exercice 2023.

Fait et délibéré aux jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
 AUXI LE CHATEAU, le 30/11/2023



Le Maire,

[Signature]
 Henri DEJONGHE